L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 1er. SEPTEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. septembre.

Il y a aujourd'hui sept ans que l'ABEILLE a pris naissance. Alors, bien chétive, bien faible, elle a bientôt grandi sous les auspices de ceux qui, reconnaissant en nous du zèle et de la bonne volonté, nous ont donné des encouragements; et au bout de peu de temps, nous avons été obligés pour satisfaire l'empressement du public, de prendre un plus grand format. Année en année, persévérant toujours dans les principes qui nous ont donnés la vie, malgré la haine et l'envie qui ne manquèrent jamais de chercher à déprécier le mérite, nous nous sommes arrivés au point qu'il nous faudra dans peu, revêtir une forme nouvelle, sans toute fois en être réduits à changer notre dénomination première qui est toujours restée sans tache et sans souillure. Notre intention est de faire venir une presse mécanique; c'est alors qu'ayant une forme plus grande et que celle sous laquelle nous paraissons aujourd'hui, nous sera permis de satisfaire amplement tous ceux qui nous envoient des avis. Nous ne laisserons pas échapper cette occasion, sans témoigner notre gratitude à nos nombreux abonnés qui, nous aimons à le croire, ne nous sont restés fidèles que parce que nous n'avons jamais cessé de faire tous nos efforts pour leur plaire. Qu'ils en soient bien persuadés, notre zèle, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter; et ils nous trouveront toujours modérés mais fermes, distribuant des éloges à la vertu, mais poursuivant le vice partout où il se montrera; nous soutiendrons le faible contre le puissant, et quoi qu'il puisse arriver, comme la presse jouit ici d'une liberté, nous accueillerons tous les écrits qui nous seront adressés, toutes les fois qu'ils seront rédigés avec cette décence qui convient à l'homme qui se fait gloire d'appartenir à une nation civilisée.

NOUVELLES RECENTES D'ESPAGNE.

Des nouvelles de Madrid jusqu'au 1er. de juillet et de Barcelone au 22 de juin, ont été reçues à Boston.

Le choléra continuait à augmenter malgré l'établissement de cordons sanitaires et d'autres mesures de précaution. Les mortalités, néanmoins, ne sont pas aussi nombreuses, en comparaison.

Les habitants de Madrid étaient en allarme à cause du mal qui régnait dans le voisinage. Un cordon sanitaire avait été établi et toutes les précautions ont été prises, mais ces mesures ne tranquillisaient pas les habitants, d'autant que les lettres du 1er. juillet, de la capitale, n'parait qu'il y avait encore subsisteric cas de choléra près du palais, et quelques-uns dans les hôpitaux.

Les carlistes ne sont pas entièrement soumis. Ils ont eu plusieurs escarmouches avec les troupes du gouvernement, dans lesquels ces derniers ont généralement été victorieux.

Le gouvernement a lancé un décret pour vendre les biens des moines et prêtres attachés aux couvents, par suite de l'abolition de ces institutions.

Un grand nombre de personnes attachées à la cause de Don Miguel ont demandé et obtenu la permission de quitter le royaume. Parmi elles se trouvent beaucoup de nobles.

Nous avons reçu en outre, par la voie de la Havane, des journaux d'Espagne, dont nous donnons des extraits sous le titre *Extérieur*.

LE PAPE ET DON PEDRO.

Ce qui prouve de la manière la plus évidente le peu de pouvoir que l'église exerce aujourd'hui sur les rois c'est le cas de Don Pedro et les menaces de la cour de Rome qui est bien sûre de voir qu'il n'a pas craint de s'emparer des biens du clergé. Il y a long-temps que les successeurs de Pierre ont perdu leur crédit sur les rois, et encore plus sur les peuples, quoiqu'ils fassent tout qu'ils font bien aveugles pour ne pas s'apercevoir qu'on n'a plus foi en eux. Or, si l'on n'a plus foi en eux, ne peuvent-ils espérer de bon d'une excommunication comme celle selon l'ancien usage qu'avaient établi ces maîtres de l'univers dans un temps où il a pu être salutaire qu'ils eussent à opposer aux abus que les rois faisaient de leur autorité sur les peuples. Alors, les peuples étaient faibles, ils avaient besoin de protecteurs contre l'injustice des rois, et ce rôle que les Papes ont joué à une certaine époque, leur a souvent fait honneur. Mais depuis que les Papes, loin d'être les protecteurs des peuples, se sont eu contraire ligués avec les rois pour les asservir, ils ont manqué à leur mission, et ont cessé d'être vrais pasteurs du troupeau. Qu'en est-il résulté, c'est aujourd'hui un roi, un peuples, n'ont confiance en eux et qui se contrarie de tout à soutenir contre les uns et contre les autres, une lutte d'où ils ne peuvent sortir que vaincus. N'est-il pas facile de voir que depuis long-temps le clergé ne fait plus partie du peuple, et que le peuple n'a plus rien lui? Pourquoi? c'est que le clergé lui-même s'est mis à la tête du progrès, comme il était de son devoir de le faire à moins de démission, et se fait traîner à la remorque. Quelques hommes cependant de son sein, ont senti qu'ils étaient appelés à jouer un rôle dans la grande révolution qui s'opère; ils ont abandonné les anciens errements que sont l'église, et, avant les paroles de St. Paul, qui dit que la religion de Christ ne doit pas rester stationnaire, ils ont donné aux peuples une profession de foi, leur parole a été entendue avec un ensemble sans doute qu'on ne peut dépeindre; ah! c'est que ceux-là ont véritablement montré aux peuples la route qu'ils doivent suivre, c'est que ceux-là *ont percé la muraille, et fait voir l'autre côté*. Non seulement, ils ont dit aux peuples: Voilà le mal dont vous rongez, mais, voilà le remède qu'il faut employer. Alors les peuples sortant de leur lethargie, leur ont répondu avec joie: Soyez nos guides, soyez nos pasteurs, car vous en êtes dignes.

Qu'il se trouve des hommes assez aveugles pour ne pas voir qu'il n'y a pas d'autre remède à la plaie répandue sur le monde entier que celui que les St. Simon, les Fourrier, les Lamennais ont indiqué, cela ne nous surprend pas; il y aura toujours des terres qui ne seront pas propres à recevoir la semence qu'on leur confiera. Dira-t-on que c'est la semence qui n'est pas bonne?

Ce qu'il est à propos de remarquer, c'est que ces mêmes hommes qui condamnent Lamennais, sont admirateurs de Voltaire. Cependant qu'est Voltaire? Si non un hardi démolisseur? qu'est au contraire, Lamennais? Si non, un homme qui non seulement signale le mal, mais, qui en indique le remède, et nous verrons s'il est propre à sauver le monde de la ruine qui le menace. Car, il ne s'agit pas de faire un replatrage à un édifice qui s'écroule, il faut en construire un nouveau, si l'on ne veut pas être écrasé sous l'ancien.

Vous tous les partisans de la philosophie du dix-huitième siècle; en êtes-vous réduits à vous contenter encore de la monnaie de Papes et de Rois! n'aurez-vous que des paroles de mépris pour l'homme, pour le prêtre assez généreux, assez courageux pour oser s'exposer à la haine des papes et des rois afin de vous sauver du péril qui vous menace!

Vous, les admirateurs de Lafayette, du géant de la liberté, condamnerez vous celui qu'il a regardé comme le plus grand apôtre de cette liberté! l'homme qui a le mieux compris et expliqué l'évangile, ce beau code écrit de la main du République le plus pur qui ait jamais paru! non, vous ne renoncerez pas tout-à-coup à vos principes, vous méditerez et vous réfléchirez sérieusement avant de vous déclarer pour les Papes et pour les Rois!

Depuis quelques écrits que l'on a appelés réfutations des *Paroles d'un Croyant*; comme s'il n'y avait pas de ces vérités éternelles, contre lesquelles toutes les prétendues réfutations viennent se briser! Réfuter *les paroles d'un croyant*! n'est pas en vérité le comble de la dérision! s'est-on jamais avisé de réfuter les paroles de l'évangile? or, les paroles d'un croyant sont-elles, autre chose que l'évangile bien compris? On a beau faire, on a beau se plaindre, on a beau crier, on n'empêchera pas les *paroles d'un croyant* de faire leur chemin parmi les peuples de joie, comme ils ont bondi à la prédication de l'évangile; on n'empêchera pas le règne de Dieu de s'établir sur la terre.

Mme. Châteaubriand a annoncé à quelques personnes de ses amis, dit une gazette de Paris, qu'il travaille en ce moment à un ouvrage dans lequel il s'applique à soutenir les opinions professées par M. l'abbé de La Mennais, dans les *paroles d'un Croyant*. Nous croyons pouvoir donner cette nouvelle comme positive.

Nous apprenons, en outre, que dans une conversation que M. de Châteaubriand a eu avec M. l'abbé Lacordaire, ex-rédacteur de l'*Avenir*, et ami de La Mennais, le noble vicomte s'est exprimé de la manière suivante sur le compte de ce dernier:

"Il n'y a qu'une différence entre moi et l'abbé de La Mennais, c'est que l'abbé donne aux peuples les moyens de se passer de rois, et que je donne aux rois les moyens de se passer des peuples."

Les Turcs de Constantinople, à la date du 6 juin, parlent toujours de mésintelligences survenues entre la France et l'Angleterre d'une part, et la Porte et la Russie d'autre part. Ils prétendent que nous vous avons déjà dit, un correspondant, il y a trois jours, de l'apparition de bâtimens anglais du côté des Dardanelles.

J'ai appris, par une autre voie, que la Russie, quelque peu préoccupée des intentions manifestées par les deux grandes puissances d'Occident, au projet de ses vues sur la Turquie, venait de faire une nouvelle tentative pour détacher la France de l'alliance anglaise, et que les plus grandes offres avaient été faites dans ce but. On ne parlait de rien moins que de la frontière du Rhin qui nous serait rendue, tandis que la Prusse recevrait par compensation, la Saxe, dont le roi actuel serait indemnisé au moyen d'une portion de territoire prise je ne sais où.

Le temps vous apprendra ce qu'il y a de vrai dans ces nouvelles qui me viennent d'une source assez respectable.

Une courrier arrivé à Paris le 23 juin, de la Belgique, a apporté la nouvelle de la formation d'un noyau considérable de troupes sur la frontière de la Hollande. Le roi Guillaume refuse absolument toute espèce d'arrangement relatif soit au Limbourg, soit au Luxembourg, et dédaigne même d'appuyer ses prétentions sur le refus d'accéder au démembrement de la confédération, par le duc de Nassau. La garnison de Maestricht a été renforcée et l'on s'attend à de graves événemens. Le roi Leopold doit faire très incessamment en France un voyage tout-à-fait politique.

CONSEIL DE VILLE.

SEANCE DU 30 AOUT 1834.

Présents, Messieurs Culbertson, Recorder; Pritchard, McCready, Dixon, Montégut, Fieret, Labatut, Pédesclaux et Bernudez.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente est lu.

Le secrétaire donne lecture d'une pétition de Mme. Grill, tendant en substance, que d'après un alignement donné par M. Allou d'Hemécourt, député voyer, la pétitionnaire a fait construire une maison sur un certain terrain à elle appartenant. Et que maintenant le voyer de la ville a fait arrêter les travaux sur la dite maison, sous prétexte qu'elle empiète sur le chemin public. La soussignée conclut en demandant qu'il lui soit permis de continuer la dite construction.

M. Bermudez fait motion pour la dispensation des règles. Rejetée.

M. Bermudez présente le rapport suivant.

Le comité du Conseil de Ville auquel a été référé la pétition de MM. Blanche et Lecarpentier, cautions solidaires de M. C.L. Blanche, ex-devant trésorier de la ville;

Considérant qu'il résulte des circonstances dans lesquelles chaque nouvelle obligation du ci-devant trésorier de la ville a été formé par lui et ses cautions, que l'opinion tant du Conseil que des cautions était au nom et en faveur que cautionnement était signé que le Trésorier ne devait rien à la ville pour les années antérieures et qu'il est dans cette persuasion que le *fond* de Guérin a été supposé appartenir en entier à l'année 1829, qui a été engagé par les cautions.

Convenant que l'exécution rigoureuse du jugement qu'a obtenu *la Ville* contre *les* cautions de l'ex-trésorier ne tende qu'à occasionner la ruine de deux familles respectables sans faire rentrer au trésor, la totalité ni même une partie considérable de la somme due à la ville et croyant d'ailleurs devoir cela aux instances du grand nombre de contribuables qui ont signé et recommandé la pétition présentée par MM. M. Blanche et J. Le Carpentier sus-dits à l'honneur de vous rapporter que la demande des pétitionnaires dont la prière est ci-dessus énoncée, n'a pas présenté la résolution suivante:

Résolu que M. Blanche et J. Le Carpentier, cautions du ci-devant trésorier de la ville soient entièrement par le présent relevés et dégagés de toutes obligations résultant, tant du jugement rendu en faveur de la corporation, que de tous les cautionnements par eux donnés en faveur du dit trésorier, à condition que les dits cautions payeront pour couvrir le déficit du dit Guérin avec les intérêts de la somme dont il est question pour le liquidation du montant en dettes contractées par le dit trésorier envers la ville, et que le dit montant sera payé par les dits cautions et les dits cautionnements seront soumis à rejet définitif.

J. PRITCHARD,
G. SCHMIDT.

M. McCready présente un contre rapport tendant à faire payer par tant à substituer à l'article une résolution tendant à déclarer que le Conseil ne peut pas accorder la demande des pétitionnaires.

Sur motion de M. Bermudez ces deux rapports sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Labatut, résolu quelles dits rapports soient imprimés.

M. Labatut présente la résolution suivante. Résolu que le comité de contrôle est en sont autorisés à entrer en arrangement avec M. Mc Guigan pour les frais de la garde de pompiers non-mêmes ci-dessus pour la garde de Police accordé.

M. Bermudez présente un rapport sur la pétition de Pedro Le Normand, par laquelle il demande à être autorisé à construire une maison sur le terrain de la ville, situé entre les rues Bourbon et Dauphine, et qui lui a été vendu par la ville. Ce rapport est favorable à la demande du pétitionnaire, et recommande que le Conseil ne peut pas accorder la demande des pétitionnaires.

M. Bermudez fait motion pour la dispensation des règles. Rejetée.

M. Bermudez présente le rapport suivant.

Le comité du Conseil de Ville auquel a été référé la pétition de MM. Blanche et Lecarpentier, cautions solidaires de M. C.L. Blanche, ex-devant trésorier de la ville;

Considérant qu'il résulte des circonstances dans les quelles chaque nouvelle obligation du ci-devant trésorier de la ville a été formé par lui et ses cautions, que l'opinion tant du Conseil que des cautions était au nom et en faveur que cautionnement était signé que le Trésorier ne devait rien à la ville pour les années antérieures et qu'il est dans cette persuasion que le *fond* de Guérin a été supposé appartenir en entier à l'année 1829, qui a été engagé par les cautions.

Convenant que l'exécution rigoureuse du jugement qu'a obtenu *la Ville* contre *les* cautions de l'ex-trésorier ne tende qu'à occasionner la ruine de deux familles respectables sans faire rentrer au trésor, la totalité ni même une partie considérable de la somme due à la ville et croyant d'ailleurs devoir cela aux instances du grand nombre de contribuables qui ont signé et recommandé la pétition présentée par MM. M. Blanche et J. Le Carpentier susdits à l'honneur de vous rapporter que la demande des pétitionnaires dont la prière est ci-dessus énoncée, n'a pas présenté la résolution suivante:

Résolu que M. Blanche et J. Le Carpentier, cautions du ci-devant trésorier de la ville soient entièrement par le présent relevés et dégagés de toutes obligations résultant, tant du jugement rendu en faveur de la corporation, que de tous les cautionnements par eux donnés en faveur du dit trésorier, à condition que les dits cautions payeront pour couvrir le déficit du dit Guérin avec les intérêts de la somme dont il est question pour le liquidation du montant en dettes contractées par le dit trésorier envers la ville, et que le dit montant sera payé par les dits cautions et les dits cautionnements seront soumis à rejet définitif.

J. PRITCHARD,
G. SCHMIDT.

M. McCready présente un contre rapport tendant à faire payer par tant à substituer à l'article une résolution tendant à déclarer que le Conseil ne peut pas accorder la demande des pétitionnaires.

Sur motion de M. Bermudez ces deux rapports sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Labatut, résolu quelles dits rapports soient imprimés.

M. Labatut présente la résolution suivante. Résolu que le comité de contrôle est en sont autorisés à entrer en arrangement avec M. Mc Guigan pour les frais de la garde de pompiers non-mêmes ci-dessus pour la garde de Police accordé.

M. Bermudez présente un rapport sur la pétition de Pedro Le Normand, par laquelle il demande à être autorisé à construire une maison sur le terrain de la ville, situé entre les rues Bourbon et Dauphine, et qui lui a été vendu par la ville. Ce rapport est favorable à la demande du pétitionnaire, et recommande que le Conseil ne peut pas accorder la demande des pétitionnaires.

TROUBLES A PHILADELPHIE.

Nous avons reçu quelques numéros récents des journaux de Philadelphie. Ils contiennent des détails sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville, à l'occasion d'une assemblée tenue par les nègres, pour célébrer l'anniversaire de l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises. Les nègres ont souffert que les nègres aient pu se réunir, mais les précautions que la police a prises quelques jours auparavant.

(Gazette de Pennsylvanie.)

Voilà le détail qu'un autre journal de Philadelphie nous donne de cette affaire.

Un individu avait formé depuis quelque temps sur la colline de la prison de Moyamensing, adjacente à la ville, un de ces amusements populaires qu'on connaît sous le nom de *tir au but*. Quoique le propriétaire de cet enjeu fut blanc, les nègres du voisinage s'y rendaient en grand nombre. On dit que huit ou dix nègres, mêlés à des blancs, s'étaient présentés, mais qu'ils en avaient été chassés par les nègres. Mardi au soir, il s'assembla un parti de blancs, qui se rendirent aux chevaux de bois et qui n'y firent pas de désordre. Ils ne commencèrent à attaquer la maison, que lorsque l'on amena les hommes de la police. Le comité devait se réunir ce matin, et il y eut dessein de répandre plusieurs placards qui se trouvèrent très-menaçants, et qui n'avaient fait que porter à l'exaspération. Ces choses se passaient à la vue du maire, qui usait tous les efforts pour rétablir l'ordre à la tête de ses officiers de police, et qui y réussit à la fin, mais non pas avant que la foule eut incendié le dedans de la maison, et détruit les bancs intérieurs. Il y eut quelques pistolets déchargés, et différens de fournir caution pour comparaître à la session prochaine de la cour du maire.

POST SCRIPTUM.—*Autres Troubles.*

Un exprès respectable parti de Philadelphie hier matin, nous apprend qu'il y eut un nouveau trouble plus sérieux mercredi au soir. Il commença à 11 heures du soir, et dura jusqu'à une heure après minuit. D'après ce qu'on nous a raconté de détail, ce trouble est provenu de ce qu'un homme de couleur avait été battu par le propriétaire d'un bateau sur un ponton. Cet homme, les noirs s'assemblèrent en grand nombre. Cependant, les constables et autres officiers de police étaient aussi sur les lieux. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour apaiser la foule, mais ils ne purent y réussir qu'après qu'un nombre d'hommes et d'enfants blancs eut été mêlé dans la bagarre. Le maire, qui était présent, fit la lecture du Riot Act, et ordonna à la foule de se disperser. Mais ce ne fut que vers minuit que les noirs commencèrent à se retirer. Deux grands feux furent allumés dans les rues par les noirs, et ils brûlèrent plusieurs maisons. Il y eut quelques pistolets déchargés, mais on ne sait pas que personne ait été blessé. Les noirs ont été dispersés par la police, et il n'y a pas eu de troubles depuis.

(Gazette de Pennsylvanie.)

POST SCRIPTUM.—*Autres Troubles.*

Un exprès respectable parti de Philadelphie hier matin, nous apprend qu'il y eut un nouveau trouble plus sérieux mercredi au soir. Il commença à 11 heures du soir, et dura jusqu'à une heure après minuit. D'après ce qu'on nous a raconté de détail, ce trouble est provenu de ce qu'un homme de couleur avait été battu par le propriétaire d'un bateau sur un ponton. Cet homme, les noirs s'assemblèrent en grand nombre. Cependant, les constables et autres officiers de police étaient aussi sur les lieux. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour apaiser la foule, mais ils ne purent y réussir qu'après qu'un nombre d'hommes et d'enfants blancs eut été mêlé dans la bagarre. Le maire, qui était présent, fit la lecture du Riot Act, et ordonna à la foule de se disperser. Mais ce ne fut que vers minuit que les noirs commencèrent à se retirer. Deux grands feux furent allumés dans les rues par les noirs, et ils brûlèrent plusieurs maisons. Il y eut quelques pistolets déchargés, mais on ne sait pas que personne ait été blessé. Les noirs ont été dispersés par la police, et il n'y a pas eu de troubles depuis.

(Gazette de Pennsylvanie.)

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

MADRID, 22 juin.

Résumé des dépêches reçues à la Secrétairerie d'Etat au département de la Guerre.

Depuis l'expédition que le général en chef du Perrado du Nord, a faite sur le Bastan, dans la quelle il a forcé les factieux de la Navarre à fuir, il se dirige avec les troupes sous le commandement des généraux Oraa et Meer, sur Guipuscoa. L'ennemi s'était réuni sur les montagnes de la Borunda et celles adjacentes, formant un corps composé des rébelles de la Navarre, de Guipuscoa et d'Avalos. Le général en chef se mit, en conséquence, en mesure de l'attaquer sur deux points opposés, et à cet effet il ordonna de faire avancer les troupes qui étaient restées dans la Navarre, sous le commandement des brigadiers Villacampo et Linares, auxquelles vinrent se joindre le 6me. d'infanterie légère, et la cavalerie du colonel Amor. Dès

Et *por que* usted, señor editor, ha recomendado el discurso ó sea artículo con agravio de las luces y de la virtud ta pública, esto es de su resulta de usted: perdcada cual vota por los suyos; los ignorantes por los ignorantes, así como los follones en tropel por sus follones, y vea usted aquí la parte de utilidad social que resulta del artículo del Whig. Usted podrá aplicarles a pedido latino *mutatis mutandis*.

Del mismo jaez aparecen las demas preguntas de *varios curiosos* y los dichos de *varios parientes* y tantas lindezas chocarreras, que no parece sino hechas aguidmente por un tordo, viejo de años, mozuelo de monte, de voz gruesa y altisonante gargajeo, torvo mirar reflexion de contramaestre, marinero de playa, y si hablar escuchar que creyendo que el mundo quedó con el estercolario, embolsó á una cuadrilla de muchachuelos que le rodean con tamaños bocaz abiertos, palmoteando sus dientes: mas esas preguntas y esos dichos hallaran su solucion, en cuanto á la derechaz iz pricada del rebelion, en el codigo de urbanidad que no encontraran á buen seguro en su biblioteca culinaria de figones los perros en esa de cuchilladillos mal ó bien afilados: en cuanto á lo que concierne al artículo ingenioso aunque sucio de las escrescencias, el público debe agradecer, por que le es mui interesante para su cosistencia social, el descubrimiento, hecho por este nuebo Descartes de los turbillones atmosféricos de mis pies, que sin duda se ha humillado á examinar con sus penetrantes *Lentes*, puesto que nadie me ha odo hasta ahora quejarme de un achaque bueno comun en el pais, aunque yo no sea de los mas pagados, y he aquí una polémica de un genero *curioso*. Yo lo he dicho, Sor. Redactor, que debece de esta miserable cadeza y está hablado en un tono tan bajo y chocarrero, y escrito con plumas tan sucias y con tinta tan turbia que no conozco mi interlocutor, carezco de diccionario de su impostura y dejo á los escolares de lenguaje, de utilidad pública, de entendimiento claro, de buena fé, y de amor á la *patria* la interpretacion de tal artículo del Whig, pero no puedo dejar de manifestar, aunque esparzo á ubes, de otro de lenguaje resuello que *se acelera* y en que lo hacen los *varios curiosos*; pero aunque estos continuen reclamandonos con nuevas imputaciones de sus fetides venas, con cuestiones frividas de palabras desgloselas, con diatribas quesantentan ridiculizar lo que debe ser respetado, á lo menos respetar, con sarcasmos propios de la ira, con denuestos groseros, con ofensas que pueden ser castigadas en los varios codigos del mundo civilizado, con calumnias, con *Mas V. Lafitte* con *Trompeta* con *Bomba* con *Cañon* con *Fusil* con *Espada* con *Puñal* con *Cuchillo* con *Navaja* con *Tijeras* con *Alfiler* con *Aguja* con *Dedal* con *Hilo* con *Cera* con *Pez* con *Estopa* con *Brea* con *Alquitran* con *Cabo* con *Vela* con *Ancla* con *Timon* con *Bote* con *Remo* con *Mar* con *Agua* con *Viento* con *Tempestad* con *Huracan* con *Rayo* con *Trueno* con *Relampago* con *Lluvia* con *Nieve* con *Granizo* con *Escarcha* con *Rocio* con *Niebla* con *Nube* con *Cielo* con *Tierra* con *Infierno* con *Diablo* con *Demonio* con *Satanas* con *Lucifer* con *Belcebu* con *Belial* con *Asmodeo* con *Astaroth* con *Moloch* con *Dagon* con *Baal* con *Belfegor* con *Mammon* con *Plutus* con *Pluton* con *Proserpina* con *Cerbero* con *Caronte* con *Estigia* con *Flegeton* con *Cocito* con *Aqueronte* con *Leteo* con *Averno* con *Tartaro* con *Erebo* con *Caos* con *Noche* con *Dia* con *Luz* con *Sol* con *Luna* con *Estrellas* con *Cometas* con *Planetas* con *Satelites* con *Zodiaco* con *Polos* con *Ecuador* con *Meridianos* con *Paralelos* con *Zonas* con *Climas* con *Longitud* con *Latitud* con *Esfera* con *Globo* con *Mundo* con *Universo* con *Infinito* con *Eternidad* con *Tiempo* con *Siglos* con *Años* con *Meses* con *Semanas* con *Dias* con *Horas* con *Minutos* con *Segundos* con *Momentos* con *Instantes* con *Nada*.

Dal mismo jaez aparecen las demas preguntas de *varios curiosos* y los dichos de *varios parientes* y tantas lindezas chocarreras, que no parece sino hechas aguidmente por un tordo, viejo de años, mozuelo de monte, de voz gruesa y altisonante gargajeo, torvo mirar reflexion de contramaestre, marinero de playa, y si hablar escuchar que creyendo que el mundo quedó con el estercolario, embolsó á una cuadrilla de muchachuelos que le rodean con tamaños bocaz abiertos, palmoteando sus dientes: mas esas preguntas y esos dichos hallaran su solucion, en cuanto á la derechaz iz pricada del rebelion, en el codigo de urbanidad que no encontraran á buen seguro en su biblioteca culinaria de figones los perros en esa de cuchilladillos mal ó bien afilados: en cuanto á lo que concierne al artículo ingenioso aunque sucio de las escrescencias, el público debe agradecer, por que le es mui interesante para su cosistencia social, el descubrimiento, hecho por este nuebo Descartes de los turbillones atmosféricos de mis pies, que sin duda se ha humillado á examinar con sus penetrantes *Lentes*, puesto que nadie me ha odo hasta ahora quejarme de un achaque bueno comun en el pais, aunque yo no sea de los mas pagados, y he aquí una polémica de un genero *curioso*. Yo lo he dicho, Sor. Redactor, que debece de esta miserable cadeza y está hablado en un tono tan bajo y chocarrero, y escrito con plumas tan sucias y con tinta tan turbia que no conozco mi interlocutor, carezco de diccionario de su impostura y dejo á los escolares de lenguaje, de utilidad pública, de entendimiento claro, de buena fé, y de amor á la *patria* la interpretacion de tal artículo del Whig, pero no puedo dejar de manifestar, aunque esparzo á ubes, de otro de lenguaje resuello que *se acelera* y en que lo hacen los *varios curiosos*; pero aunque estos continuen reclamandonos con nuevas imputaciones de sus fetides venas, con cuestiones frividas de palabras desgloselas, con diatribas quesantentan ridiculizar lo que debe ser respetado, á lo menos respetar, con sarcasmos propios de la ira, con denuestos groseros, con ofensas que pueden ser castigadas en los varios codigos del mundo civilizado, con calumnias, con

"Mâcon, le 29 juin 1834.

Alphonse de LAMARTINE."

— L'*Hérésie* contient à la fois la nouvelle que les puissances absolutistes persistent dans leurs projets contre la Suisse, et que le Sonderbund est décidé à ne pas céder aux insolentes prétentions qu'elles manifestent. Puisse la république suisse prendre ce parti! c'est le seul honorable, c'est le seul qui soit capable de sauver son indépendance.

"Les nouvelles que nous recevons de main de Zurich ne laissent plus aucun doute sur l'intention des puissances, de mettre immédiatement à exécution les mesures coercitives dont elles menacent depuis long-temps la Suisse. L'autorité fédérale ne se croit de recevoir les réfugiés allemands qui ont pris part à l'attentat de Francfort, et en général tous les proscrits qui n'auront de leur asile en Suisse pour inquiéter l'Allemagne. Les ministres étrangers ont reçu à cet égard des instructions précises de leurs cours respectives. S. Em. le cardinal Nasalli, légat de Zurich, vient d'obtenir du gouvernement de cette république la promesse qu'il allait arrêter le service de postes et du commerce de transit. M. de Dusch annonce que les puissances ne se sont pas bornées à ces mesures, et qu'elles ont pris des dispositions pour faire marcher des troupes sur les frontières de la Suisse, dans le cas où cette république refuserait de se soumettre à leurs volontés. Il paraît que la Suisse a déjà fait des préparatifs de défense, et qu'elle a même demandé à la France des munitions de guerre et des vivres. Il y a lieu de croire que la France ne refusera pas ces secours à une république alliée, qui ne fait que défendre son indépendance. Il paraît que la diète helvétique a déjà pris des mesures pour faire face à l'orage qui la menace. Elle a ordonné la levée de quatre régiments, dont deux de Vaudois, un de Bernois et un de Lucernois. Le général Guiger de Prangins a été nommé commandant en chef de l'armée fédérale. Il a pour chef d'état-major le colonel Dufour, qui a fait ses preuves de talent militaire dans la guerre du Sonderbund. Le général Guiger a déjà passé la revue de plusieurs régiments, et il paraît que l'esprit de ces troupes est excellent. Le général en chef se dirige sur Vitoria, laissant le brigadier Jauregui avec un corps pour opérer sur les cordillères qui séparent Guipuzcoa de la Borunda. Le 17, le 5e. régiment d'infanterie, et deux pièces d'artillerie s'étant réunis aux deux brigades, le général en chef se dirigea sur les points avantageux où était placé l'ennemi.

En passant de Salvatierra à Vitoria, les troupes de la reine furent attaquées par les factieux, trois fois plus nombreux, qui étaient embusqués; ces derniers obtinrent d'abord un avantage par leur bonne position, mais ils furent ensuite repoussés, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Dans cette affaire le commandant du 3e. régiment perdit la vie dans une charge à la bayonne. Ces succès ne furent pas les seuls de la journée, car les troupes du brigadier Linares sortirent de Pampelune dans la matinée du 18, et repoussa victorieusement une attaque que leur fit Pennemi, à Erice, qui perdit une centaine d'hommes dans cette affaire.

PARIS, 23 juin.

M. A. de Lamartine termine ainsi une circulaire adressée aux électeurs du collége de de Macon, le matin de son élection:

"On m'accuse de n'être pas un homme de juillet; et je n'en point à m'en excuser. Je ne veux être, je ne suis ni un homme de juillet, ni un homme de 1815, ni un homme de 1830; mais un homme de toutes les dates progressives et de tous les systèmes unies à son pays!

"D'où vient donc cet acharnement de réprobation dans une ville native contre moi? D'où vient que chaque fois que j'y entre pour voter avec vous, un aboiement est me reponse ou une diatribe politique m'en salue? Je sais trop pourquoi: ce n'est pas à moi à vous le dire; mais écoutez!

"A Rome, dans le temps des proscriptions populaires, un des proscripteurs poignarda un patricien dans la rue; le coup ne fut pas mortel. A peine le patricien fut-il guéri de sa blessure qu'on le cita devant les décemvirs. Il y parut avec l'impétuosité de l'innocence quand elle est sûre de son juges, et reconnut son assassin dans son accusateur. "De quoi m'accusez-vous lui dit-il?—Je l'accuse, répondit le délateur, je l'accuse de m'être pas mort du coup que je t'ai porté!"

"Voilà la justice des partis! ils vous frappent dans l'ombre, vous suivez, et dans un moment de surprise et saisissement de leur impuissance. Mais leur impuissance est leur supplice. L'innocence n'avait autrefois qu'un vengeur: la postérité. Elle en a trois maintenant: la postérité, la presse et la conscience des gens de bien. Depuis que la parole est libre la vérité est devenue infaillible.

"Electeurs, nommez-moi ou ne me nommez pas, qu'importe! j'honore moi-même mes concurrents; je ne mendie pas de faveur, mais je veux votre estime; c'est pourquoi j'ai répondu.

"Mâcon, le 29 juin 1834.

Alphonse de LAMARTINE."

— L'*Hérésie* contient à la fois la nouvelle que les puissances absolutistes persistent dans leurs projets contre la Suisse, et que le Sonderbund est décidé à ne pas céder aux insolentes prétentions qu'elles manifestent. Puisse la république suisse prendre ce parti! c'est le seul honorable, c'est le seul qui soit capable de sauver son indépendance.

"Les nouvelles que nous recevons de main de Zurich ne laissent plus aucun doute sur l'intention des puissances, de mettre immédiatement à exécution les mesures coercitives dont elles menacent depuis long-temps la Suisse. L'autorité fédérale ne se croit de recevoir les réfugiés allemands qui ont pris part à l'attentat de Francfort, et en général tous les proscrits qui n'auront de leur asile en Suisse pour inquiéter l'Allemagne. Les ministres étrangers ont reçu à cet égard des instructions précises de leurs cours respectives. S. Em. le cardinal Nasalli, légat de Zurich, vient d'obtenir du gouvernement de cette république la promesse qu'il allait arrêter le service de postes et du commerce de transit. M. de Dusch annonce que les puissances ne se sont pas bornées à ces mesures, et qu'elles ont pris des dispositions pour faire marcher des troupes sur les frontières de la Suisse, dans le cas où cette république refuserait de se soumettre à leurs volontés. Il paraît que la Suisse a déjà fait des préparatifs de défense, et qu'elle a même demandé à la France des munitions de guerre et des vivres. Il y a lieu de croire que la France ne refusera pas ces secours à une république alliée, qui ne fait que défendre son indépendance. Il paraît que la diète helvétique a déjà pris des mesures pour faire face à l'orage qui la menace. Elle a ordonné la levée de quatre régiments, dont deux de Vaudois, un de Bernois et un de Lucernois. Le général Guiger de Prangins a été nommé commandant en chef de l'armée fédérale. Il a pour chef d'état-major le colonel Dufour, qui a fait ses preuves de talent militaire dans la guerre du Sonderbund. Le général Guiger a déjà passé la revue de plusieurs régiments, et il paraît que l'esprit de ces troupes est excellent. Le général en chef se dirige sur Vitoria, laissant le brigadier Jauregui avec un corps pour opérer sur les cordillères qui séparent Guipuzcoa de la Borunda. Le 17, le 5e. régiment d'infanterie, et deux pièces d'artillerie s'étant réunis aux deux brigades, le général en chef se dirigea sur les points avantageux où était placé l'ennemi.

En passant de Salvatierra à Vitoria, les troupes de la reine furent attaquées par les factieux, trois fois plus nombreux, qui étaient embusqués; ces derniers obtinrent d'abord un avantage par leur bonne position, mais ils furent ensuite repoussés, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Dans cette affaire le commandant du 3e. régiment perdit la vie dans une charge à la bayonne. Ces succès ne furent pas les seuls de la journée, car les troupes du brigadier Linares sortirent de Pampelune dans la matinée du 18, et repoussa victorieusement une attaque que leur fit Pennemi, à Erice, qui perdit une centaine d'hommes dans cette affaire.

PARIS, 23 juin.

M. A. de Lamartine termine ainsi une circulaire adressée aux électeurs du collége de de Macon, le matin de son élection:

"On m'accuse de n'être pas un homme de juillet; et je n'en point à m'en excuser. Je ne veux être, je ne suis ni un homme de juillet, ni un homme de 1815, ni un homme de 1830; mais un homme de toutes les dates progressives et de tous les systèmes unies à son pays!

"D'où vient donc cet acharnement de réprobation dans une ville native contre moi? D'où vient que chaque fois que j'y entre pour voter avec vous, un aboiement est me reponse ou une diatribe politique m'en salue? Je sais trop pourquoi: ce n'est pas à moi à vous le dire; mais écoutez!

"A Rome, dans le temps des proscriptions populaires, un des proscripteurs poignarda un patricien dans la rue; le coup ne fut pas mortel. A peine le patricien fut-il guéri de sa blessure qu'on le cita devant les décemvirs. Il y parut avec l'impétuosité de l'innocence quand elle est sûre de son juges, et reconnut son assassin dans son accusateur. "De quoi m'accusez-vous lui dit-il?—Je l'accuse, répondit le délateur, je l'accuse de m'être pas mort du coup que je t'ai porté!"

"Voilà la justice des partis! ils vous frappent dans l'ombre, vous suivez, et dans un moment de surprise et saisissement de leur impuissance. Mais leur impuissance est leur supplice. L'innocence n'avait autrefois qu'un vengeur: la postérité. Elle en a trois maintenant: la postérité, la presse et la conscience des gens de bien. Depuis que la parole est libre la v